

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2026
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR 2025
ASSOCIATION AGATE COTE D'OPALE

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil l'obligation résultant des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

L'Association « de Gestion des Approches Concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement sur la Côte d'Opale » fait office de structure d'information et de concertation relatives à la thématique de l'environnement, et plus particulièrement de l'environnement industriel. Elle œuvre sur un territoire couvrant les arrondissements de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Calais, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer.

Elle gère notamment les moyens humains et financiers du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) et de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de Gravelines.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles est le reflet du souhait de tous les acteurs locaux d'appliquer les principes de gouvernance locale et de développement durable dans les décisions, projets d'aménagements et études et d'intégrer les préoccupations environnementales dans les décisions locales. A ce titre, il gère le réseau de capteurs de poussières sédimentables sur la Commune de Gravelines et le réseau de mesure du bruit DkBEL.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2025-2026 avec l'Association AGATE COTE D'OPALE permettant la réalisation et le financement d'études sur les questions du bruit industriel et des poussières sédimentables.

Pour l'année 2025, l'Association propose de maintenir son programme de surveillance et d'identification des poussières sédimentables définie dans l'axe 1 de la convention d'objectifs (réseau de mesure de poussières sur son territoire).

Il convient par conséquent d'aider le SPPPI à maintenir le réseau de surveillance afin de contrôler le niveau d'émission des autres industriels présents sur la zone.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à conclure la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026 avec l'association AGATE COTE D'OPALE à intervenir,
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la réalisation des objectifs, par le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 euros pour l'année 2025.

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

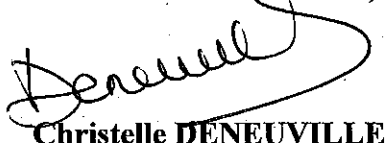
La Commission Extra-Municipale « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

- Le Conseil Municipal,
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à conclure la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association AGATE COTE D'OPALE 2025/2026, à intervenir ;
- Autorise l'attribution de la subvention ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65748** -Fonction 7 - Sous Fonction **71** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **20 DEC. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **20 DEC. 2024**

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT